

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/C 78/10)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32141 (10/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung Deichmanns Aue 29, 53179 Bonn www.ble.de
Titre de la mesure d'aide	Bund:Richtlinie des Bundesministeriums für Ernährung, Landwirtschaft und Verbraucherschutz (BMELV) und des Bundesministeriums für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit (BMU) für ein Bundesprogramm zur Steigerung der Energieeffizienz in der Landwirtschaft und im Gartenbau
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Gesetz über die Feststellung des Bundeshaushaltsplans für das Haushaltsjahr 2010 (Haushaltsgesetz 2010) vom 6. April 2010 (BGBl. I S. 346) in Verbindung mit den Richtlinien des Bundesministeriums für Ernährung, Landwirtschaft und Verbraucherschutz (BMELV) und des Bundesministeriums für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit (BMU) für ein Bundesprogramm zur Steigerung der Energieeffizienz in der Landwirtschaft und im Gartenbau
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 704/2009
Durée	1.1.2011 — 31.12.2012
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	—
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	40 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.bmelv.de/SharedDocs/Downloads/EU/BundesprogrammEnergieeffizienz.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32165 (10/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	ITALIA Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Ministero delle politiche agricole alimentari e forestali Via XX settembre 20, 00187 Roma www.politicheagricole.gov.it
Titre de la mesure d'aide	«Supporto scientifico per l'elaborazione e l'attuazione della normativa comunitaria»
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Decreto Dipartimentale n. 19977 del 14 dicembre 2010
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	20.1.2011 — 20.1.2012
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	—
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	80 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.politicheagricole.gov.it/ProdottiQualita/ProdottiBiologici/default.htm>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32166 (10/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	ITALIA Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Ministero delle politiche agricole alimentari e forestali Via XX settembre 20, 00187 Roma www.politicheagricole.gov.it
Titre de la mesure d'aide	«Supporto scientifico per l'elaborazione e l'attuazione della normativa comunitaria»
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Decreto Dipartimentale n. 19970 del 14 dicembre 2010
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	4.4.2011 — 4.4.2012
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	—
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	99 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.politicheagricole.gov.it>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.32167 (10/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	ITALIA Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Ministero delle politiche agricole alimentari e forestali Via XX settembre 20, 00187 Roma www.politicheagricole.gov.it
Titre de la mesure d'aide	«Supporto scientifico per l'elaborazione e l'attuazione della normativa comunitaria»
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Decreto Dipartimentale n. 19972 del 14 dicembre 2010
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	20.1.2011 — 20.1.2012
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	—
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	99 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.politicheagricole.gov.it/ProdottiQualita/ProdottiBiologici/default.htm>
